



Le Maire de la Commune de Maurecourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 2211-1 et L 2213-1 à L 2213-3,

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu la demande présentée le 01 septembre 2022 par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES représenté par Monsieur RIQUIER Cyrille, relative à des travaux d'enfouissements des réseaux ENEDIS et ORANGE,

Considérant qu'il s'avère nécessaire, afin de permettre à l'entreprise de réaliser ses travaux, d'interdire le stationnement et la circulation du n°2 au n°54 rue de Choisy à MAURECOURT de 08h00 à 17h00 selon l'avancement des travaux, suivant trois tronçons :

- Du n°2 à la rue de la Cerisaie
- Entre la rue de la Cerisaie et la Sente de la Saussaie
- De la rue de la Saussaie au n°54

ARRETE

Article 1er : À daté du lundi 19 septembre au samedi 31 décembre 2022 de 08h00 à 17h00 le stationnement et la circulation seront interdit du n°2 au n°54 rue de Choisy à Maurecourt.

Article 2 : L'entreprise effectuant les travaux aura la charge de mettre en place une déviation pendant la durée des travaux.

Article 3 :

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES

10 rue Lavoisier
95300 PONTOISE
01.34.22.91.00

aura la charge de la signalisation temporaire de jour comme de nuit, sur le domaine public. Il sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière sera conforme aux dispositions alors en vigueur et qui, actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel sur la signalisation routière, Livre I, 8ème partie, approuvée par l'arrêté du 15 juillet 1974.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Brigadière Cheffe Principale de Police Municipale, Madame la Commissaire Divisionnaire de CONFLANS SAINTE HONORINE sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

Maurecourt, le 06 septembre 2022

Pour le Maire,
L'adjoint Délégué aux Travaux,



Daniel WOTIN